

# La défense européenne est à l'arrêt jusque fin 2017

JEAN MARSIA

Président – Société européenne de défense AISBI

**D**epuis deux ans, la défense européenne est devenue prioritaire pour nos gouvernements, en paroles tout au moins. En termes de capacités militaires, les progrès restent marginaux, mais après chaque Conseil européen depuis fin 2013, des bulletins de victoire célèbrent de nouveaux progrès «substantiels» vers «l'autonomie stratégique de l'Europe». Il faut montrer que les attentes de l'opinion publique, insécurisée par les menaces intérieures et extérieures, l'évolution des relations transatlantiques et le Brexit, sont prises en considération.

Le Conseil européen de ce 22 juin a donc réaffirmé, au paragraphe 6 de ses conclusions, qu'il est déterminé à renforcer la coopération au sein de l'UE, pour qu'en coopération avec l'Otan, elle puisse protéger l'Union et ses citoyens, contribuer à la paix et à la stabilité, dans son voisinage et au-delà. C'est bien.

Il salue, au paragraphe 7, l'annonce de la création d'un Fonds européen de la défense, doté de 90 millions d'euros sur la période 2017-2019 pour la recherche, puis de 500 millions d'euros par an à partir de 2021, ainsi que de 250 millions d'euros par an durant les deux années 2019 et 2020, puis d'un milliard d'euros par an de 2021 à 2027, pour financer 20% des programmes de recherche et développement pour la défense décidés et financés par plusieurs États membres, et répondant à un besoin capacitaire reconnu. Ces montants sont importants dans la microéconomie, mais sur la décennie, les États membres auront affecté à leur défense entre 2.000 et 3.000 milliards d'euros, selon qu'ils atteindront ou non les 2% de son PIB promis à l'Otan.

Il a reconnu, au paragraphe 8, la nécessité de lancer enfin la coopération structurée permanente prévue à l'article 46 du traité sur

l'UE (TUE), et de le faire de façon «inclusive», comme le veut Berlin, c'est-à-dire à 27, et «ambitieuse» selon la vision française de l'Europe-puissance. La demande du Conseil de recevoir, dans les trois mois, la liste des critères et des engagements nécessaires pour mettre en œuvre l'article 46, est un premier pas vers un consensus, qui reste la quadrature du cercle.

Il a aussi décidé, au paragraphe 9, le principe d'un financement commun du déploiement des EU Battle groups, ou groupements

**Aucun de nos dirigeants n'a pris conscience de la nécessité de nouveaux transferts de souveraineté en matières diplomatiques et militaires. Comme pour la zone euro, ils ne le feront qu'en situation de crise.**

tactiques, laissant à la présidence tournante de l'UE le soin d'obtenir ce financement.

Il réitère au paragraphe 10 l'engagement pris en 2013 de remettre la défense et la sécurité à son ordre du jour.

Tout cela n'est pas de nature à combler les lacunes de nos capacités de défense, à rétablir la sécurité dans nos villes ou dans notre voisinage, à l'est et au sud.

## L'axe franco-allemand

Pouvons-nous compter sur l'Allemagne et la France pour relancer l'Europe de la défense?

Le président Macron affirmait le 22 juin dans divers quotidiens qu'il faut «créer une Europe qui protège en se dotant d'une vraie politique de défense et de sécurité commune». Il veut porter la part de la défense à 2% du PIB en euros courants en 2025, soit 50 milliards d'euros. Mais le 4 juillet, son Premier ministre, Edouard Philippe, exprimait devant l'Assemblée nationale sa préoccupation devant la hauteur de la dette publique,

qui impose un déficit sous les 3% du PIB. Est-ce conciliable? Nous ne le saurons qu'après les élections du 24 septembre, sénatoriales françaises, mais aussi législatives fédérales allemandes. Angela Merkel axe sa campagne sur un nationalisme éclairé, compatible avec la conception de l'Europe d'Emmanuel Macron.

L'Initiative des Trois Mers, Baltique, Noire et Adriatique, réunit l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, l'Autriche, la Slovaquie, la Croatie, la Roumanie et la Bulgarie. Ce 6 juillet à Varsovie, leurs chefs d'État ont travaillé, en présence du protecteur de la région, le président des États-Unis, à renforcer leur coopération économique et énergétique à douze, pour faire contrepoids au tandem franco-allemand.

Aucun de nos dirigeants n'a pris conscience de la nécessité de nouveaux transferts de souveraineté en matières diplomatiques et militaires. Comme pour la zone euro, ils ne le feront qu'en situation de crise.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la création de la monnaie commune et la délégation à la Banque centrale européenne (BCE) de la politique monétaire reposaient sur le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) de 1997, qui coordonne les politiques économiques et budgétaires des États membres de la zone euro. Mais l'Allemagne et la France ont alors refusé le contrôle, prévu par le PSC, de leur politique économique et budgétaire. Les déficits excessifs ont entraîné la crise de la dette souveraine. Pour en sortir, des réformes structurelles avec transferts de souveraineté se sont imposées. En 2012, le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance impose l'équilibre des finances publiques dans la zone euro. Depuis 2013, la BCE supervise les grandes banques, régleme la faillite bancaire et protège nos dépôts.

Nous verrons si le Conseil européen de décembre suivra ces exemples, s'il prendra enfin les mesures concrètes nécessaires à notre défense et notre sécurité. Le 24 septembre, les électeurs allemands et français auront une nouvelle possibilité de peser sur les décisions...

Puissent-ils voter pour plus d'Europe!